

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 21 JUILLET 2014

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, CARRIER Laurent, POURRAZ Fabrice.

Etaient excusés : DEVOS René et COHADE Mercedes

Etaient représentés : WALL Hélène qui donne pouvoir à GILLIER Claudette et VIANDAZ Christophe qui donne pouvoir à ROSNOBLET Patrick

A été désigné secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis pris connaissance des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil municipal a ensuite :

1°) **Approuvé** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à passer avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour les travaux de création de trottoirs le long de la RD 903.

2°) **Approuvé** l'avenant au programme de travaux du SYANE pour la mise en souterrain des réseaux secs et l'éclairage public dans le cadre de la création d'un passage souterrain sous la RD 1203 au pont de Foron. Le montant de cet avenant est de 13 592 €, dont 10 777 € sont à la charge de la commune.

3°) **Décidé** la création de postes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

4°) **Approuvé** le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

5°) **Fixé** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 :

- Repas au restaurant scolaire : 5,95 €
- Garderie périscolaire : 2,50 € / heure
- Temps d'activité périscolaire : 2,50 € la séance pour le premier enfant puis 2 € la séance pour les enfants suivants

6°) **Approuvé** les règlements intérieurs des services de restauration scolaire, de garderie périscolaire et de temps d'activité périscolaire.

7°) **Désigné** Monsieur Gérard VILLIERS pour représenter la commune à la commission intercommunale « Accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics »

8°) **Désigné** Madame Marie-Hélène PAILLOUX en qualité de correspondant Défense de la commune d'Amancy.

9°) **Approuvé** la convention constitutive d'un groupement de commande avec le SYANE pour les travaux d'aménagement de la route de Saint-Pierre. La commune d'Amancy sera le coordonnateur du groupement de commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Fait à AMANCY le 24 juillet 2014.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.